

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2024

Extrait du registre des délibérations

Conseillers en exercice :	16
Présents :	10
Pouvoirs :	5
Excusés :	5
Non participé au vote :	
Votants :	
* voix pour :	15
* voix contre :	0
* abstention(s) :	0

*Vendredi 6 septembre 2024, à 18h30, en vertu de la convocation du jeudi 22 août 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Cédric DUPUY, Maire.*

**Etaient présent(e)s :**

M. DUPUY Cédric, Maire, Mme ARNAUD Isabelle, Mme BOUETARD Sabrina, M. BOURGEOIS Vincent, M. DAGNAUD Christian, M. FAURIE Allain, Mme LEMENT Adeline, Mme PENOUTY Isabelle, M. POISBELAUD Alain, M. RABY Philippe

**Etaient excusé(e)s :**

Mme DEHEEGER Virginie (donne pouvoir à BOUETARD Sabrina), Mme DELESQUE Patricia (donne pouvoir à M. DUPUY Cédric), M. EICHERT Jean-Marie (donne pouvoir à M. FAURIE Allain), M. MARAIS Alain (donne pouvoir à Mme PENOUTY Isabelle), Mme ROBERT Béatrice (donne pouvoir à M. RABY Philippe)

**Etait absente :** Mme LAFORGE Julie

**A été nommé secrétaire :** M. RABY Philippe

**2024-06-005 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE  
(AVANCEMENT DE GRADE) A TEMPS NON COMPLET AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2024**

Après examen des dossiers d'avancements de grades au titre de l'année 2024 et en application des dispositions des Lignes Directrices de Gestion adoptées par arrêté du 15 février 2022, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (29/35ème) à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2024**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Vu l'article L. 313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le tableau des emplois,

**AR Prefecture**

016-211601505-20240906-202406005-DE  
Reçu le 10/09/2024

DECIDE :

- D'adopter la proposition du Maire,
- De modifier ainsi le tableau des emplois,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie conforme, le 09/09/2024

Le Maire,  
Cédric DUPUY



Affiché le 26/09/2024  
Transmis au contrôle de légalité